

DELIBERATION (2022-14) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Enfouissement des réseaux aériens Chemin de Marnat (partie centrale) et Chemin de la Source

L'an deux mille vingt deux, le sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 13

Date de convocation : 3 mars 2022

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Sébastien GARREAU, Jean-Marie BILLY, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MME MM. : Gisèle TESTARD (pouvoir à Marie-Aimée GUILMAN), Thierry CHALENDARD (pouvoir à Pierre DUPECHER) Antoine MARCHAND (pouvoir à Sébastien GARREAU), Michel MARTINIANI (pouvoir à Pascal BRUHAT).

Secrétaire de séance : M. Sébastien SIRIEIX.

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que l'enfouissement des réseaux aériens Chemin de Marnat (partie centrale) et Chemin de la Source selon la convention ayant fait l'objet de la délibération 2021-26 en date du 13 septembre 2021 et de la délibération 2021-30 en date du 11 octobre 2021, prévoit que la tranchée commune en domaine public soit à la charge de la Commune.

Pour ce faire, les entreprises qui sont prévues sur les différentes phases de ce dossier ont été consultées :

- CTPP pour la partie centrale du Chemin de Marnat. Cette entreprise a été retenue pour la phase 1 du Chemin de Marnat (délibération 2021-29 du 11 octobre 2021) et dans le cadre de l'enfouissement du réseau EP, il est pertinent de réaliser en coordination l'enfouissement des réseaux secs. Un devis d'un montant de 6289 € HT a été réalisé comprenant 90 mètres de surlargeur de fouille, 30 mètres de fouilles seules, la remonté et mise en attente des fourreaux, la réfection de la chaussée en enduit tri-couche.
- GAUTHIER Transports TP a qui GRDF a confié la réalisation de l'extension du réseau de gaz Chemin de la Source. Un devis de 16100 € HT a été réalisé comprenant la surlargeur nécessaire à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur 300 mètres en fouille commune, 80 mètres en tranchée seule et la reprise du revêtement en tri-couche.

Il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme - SIEG, auquel la Commune est adhérente.

.../...

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident :

- d'approuver le devis de CTPP d'un montant de 6289 € HT pour réaliser en coordination l'enfouissement des réseaux secs Chemin de Marnat (partie centrale) comprenant 90 mètres de surlargeur de fouille,

30 mètres de fouilles seules, la remonté et mise en attente des fourreaux, la réfection de la chaussée en enduit tri-couche.

- d'approuver le devis de GAUTHIER TRANSPOURT TP d'un montant de 16100 € HT pour réaliser en coordination l'enfouissement des réseaux secs Chemin de la Source comprenant 300 mètres de surlargeur de fouille, 80 mètres de fouilles seules, la réfection de la chaussée en enduit tri-couche.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis en question

- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 08 mars 2022

En Mairie de La Roche Noire,

Le 8 mars 2022.

Le Maire,

Pascal BRUHAT